MAIRIE
DE
PERRIGNIER

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

165, rue de la Mairie
74550 PERRIGNIER

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2024

1° Approbation du compte administratif 2023:

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2023 de la commune.
En section de fonctionnement, l'excédent dégagé est de 653 308 €.
En section d'investissement, l'excédent dégagé est de 1 857 149.81 € (avec l'intégration des restes à réaliser de 2023).
Monsieur le maire se retire et, à l'unanimité, le conseil approuve le compte administratif 2023 de la commune et décide l'affectation intégrale des excédents 2023 à la section d'investissement du budget 2024.

2° Vote des taux d'imposition pour 2024:

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour 2024, de ne pas augmenter les taux de 2023 qui restent par conséquent, comme suit :
- taxe sur le foncier bâti: 27.70 %,
- taxe sur le foncier non bâti: 50.80%.
- taxe habitation (uniquement sur les résidences secondaires) : 11.76%

3° Vote du budget primitif 2024:

Monsieur le maire présente le projet de budget établi pour 2024.
En section de fonctionnement, ce projet de budget s'équilibre à 2 259 871.00 € avec un excédent prévisionnel dégagé de 528 172.00 €.
En investissement, les principales dépenses programmées concernent la poursuite des études pour la création de voies nouvelles desservant le groupe scolaire et la zone industrielle, des travaux de sécurisation, d'aménagement et réaménagement.
Le conseil approuve ce budget prévisionnel à l'unanimité.

4° Convention constitutive de droits réels dans le cadre d'un portage foncier par l'EPF 74 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'EPF 74 est habilité à procéder à toutes acquisitions immobilières et foncières en vue de préparer la réalisation d'actions et opérations d'aménagement (art.L300-1 du Code de l'urbanisme). Depuis 2019, l'EPF 74 porte, pour le compte de la commune, un ensemble de parcelles situées en centre-bourg. Aujourd'hui, la commune souhaite engager des travaux pour y aménager un parking. Pour réaliser cette opération, les parties ont convenu de retenir une convention constitutive de droits réels (CCDR) permettant de conférer des droits réels à la commune pour lui permettre, au cours du portage, d'affecter le bien à un usage public.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette convention et autorise le Maire à la signer.

5° Demande de subvention à l'investissement d'exploitation des bois comme source d'énergie:

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal le charge de solliciter une subvention auprès du Département (service agriculture et forêt) concernant le projet de coupe de bois de la Maladière.

6° Attribution de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents:

Après validation du Comité Technique du CDG 74 en date du 21 mars 2024 du projet de délibération portant sur l'attribution d'une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents éligibles aux modalités d'attribution, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un versement unique de cette prime en mai 2024.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

7°Subventions aux associations:

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accorde des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- Canhicap
- Batterie Fanfare
- Carcajou
- UNP
- Secours Populaire
- Jalmalv
- Virade de l'espoir
- CSLP
- Perri Fun Gliss
- ACEH
- FNDIRP
- Sou des écoles
- APEI
- Country Club

8° Transmission électronique des actes au Représentant de l'Etat : convention

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la modernisation de la transmission par voie électronique des actes, une convention doit être établie entre la Commune et la Préfecture de la Haute Savoie.
Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette convention et autorise le Maire à la signer.

9° Questions diverses :

- Avis favorable du Conseil Municipal pour une participation financière aux sorties et activités proposées aux enfants de l'école élémentaire de Perrignier pour l'année 2023-2024.
- Parking de la Gare : mise en service du parking tarifié et sécurisé de la halte de Perrignier à partir du lundi 15 avril 2024. Les souscriptions en ligne et les informations relatives à ce nouveau parking sont accessibles :
    - - sur le site de effia.com
    - Au parking de la Gare de Thonon au 04.50.70.91.68 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h)
- Cérémonie commémorative de la Journée Nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation le dimanche 28 avril 2024 à 10h15, place de la Mairie (vin d'honneur à l'issue de la cérémonie)
- L'Epicurienne 'Gastronomie et Terroir' le dimanche 5 mai 2024 à la Ferme Rolland.